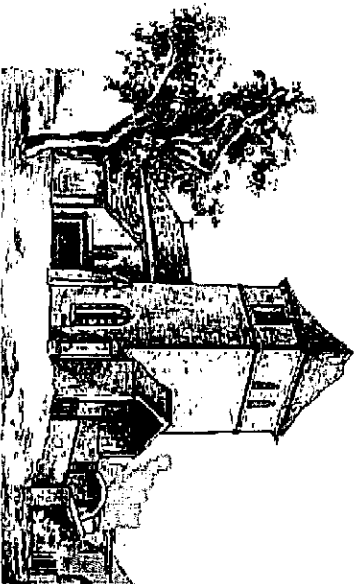


**MAIRIE
LES QUATRE ROUTES DU LOT
46110**



Téléphone : 05.65.32.12.83
Télécopie : 05.65.32.00.99

ARRIVE LE :
- 8 SEP. 2010
CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

DIA	
QTOA	
GER	<input checked="" type="checkbox"/>
PROG	
ECO	
ENV	

Monsieur le Président
Conseil Général
Avenue de l'Europe - Regourd
BP 291
46005 CAHORS Cedex 9

COURRIER RÉSERVÉ		
DESTI	EXEC	INFO
Cardinal		
DG		
DE		
DRH		
DSI		
DSD		
DIA		
DRMG	<input checked="" type="checkbox"/>	
DEVL		
BDP		
Avnt. Dsg.		
LDA		

Monsieur le Président,

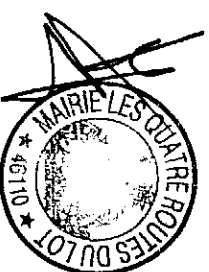
Objet : « Lot - Corrèze Voie d'avenir »

Je vous prie de trouver ci-inclus le contenu de la délibération prise après en avoir débattu par le Conseil Municipal des Quatre-Routes du Lot dans sa séance du 3 septembre 2010.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Fait à Les Quatre-Routes du Lot, le 4 septembre 2010.

Le Maire, Lucien TEILLARD.



Position sur Projet Corrèze – Voie d'avenir

L'ensemble de la population des Quatre-Routes du Lot, dont les actifs économiques : commerçants, artisans, professions libérales, par la voie du conseil municipal ; qui après maintes réflexions sur les différentes possibilités de voie nouvelle entre Biars et l'autoroute A20.

Après en avoir délibéré principalement :

SUR : la nécessité reconnue du besoin de désenclavement du Nord du Lot mais par un investissement MODERE, compatible avec les moyens financiers départementaux actuels et avenir.

SUR : un projet à court terme qui favoriserait et conserverait l'activité économique sur l'ensemble du territoire Nord du Lot.

SUR : une éventuelle échéance de huit à dix ans pour la réalisation et mise à disposition d'une voie nouvelle, qui ne répond pas entièrement aux demandes et aux besoins formulés par le bassin de Biars, mais également des autres bassins de vie du Nord du Lot.

SUR : les carences en matière de désenclavement routier au cours des décennies précédentes et plus précisément en l'absence de projet de modernisation et de réhabilitation des voies existantes en vue de leur adaptation au trafic routier actuel :

- Rectification de virages
- Zone de dépassement sécurisé par trois voies
- Incitation à l'aménagement des traversées de bourg
- Invitation à l'utilisation des parkings, dégagement des voies.

Le Conseil Municipal souhaite voir améliorer

1. L'accès de Brive centre par l'actuelle RD720, relie en Corrèze par les CD8 et CD38
2. L'accès à l'autoroute A20 par la création d'une bretelle à partir de Jugeals-Nazareth pour relier l'échangeur 52 en dessous de Noailles. Ce barreau pourrait également être raccordé au CD38, qui vient de Beaulieu – Meyssac, afin d'accéder à l'aéroport de Brive – Vallée de la Dordogne et de la future zone d'activité.

- En conséquence, le Conseil Municipal constate que les propositions du projet « voie d'avenir » faites par les Conseils Généraux du Lot et de Corrèze ne répondent pas aux souhaits suscités.

- Souhaite voir un élargissement de cette consultation à d'éventuelles options non envisagées dans le cadre de la consultation trop restrictive, compte tenu de leur limite au choix entre deux fuseaux.
- Le Conseil Municipal exprime également ses craintes sur les risques accrus d'inondations, résultant de la réduction d'expansion, des perturbations d'écoulement et d'évacuation de l'eau dans les terrains situés à proximité immédiate autour du bourg des Quatre-Routes du Lot au cas où le projet routier envisagé viendrait s'implanter dans toute cette zone, désignée inondable en risque d'aléas forts.

